



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES  
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

**Bruxelles Urbanisme et Patrimoine**  
**Direction du Patrimoine Culturel**  
**Monsieur Thierry WAUTERS**  
**Directeur**  
**Mont des Arts, 10-13**  
**B - 1000 BRUXELLES**

Réf. DPC : 2311-0004/97/2022-257 (corr. DPC : M. B. Campanella)

Réf. CRMS : AA/KD/BXL30006\_AUD30001a\_BoisCambre\_Lorraine\_fibre optique Bruxelles, 15/07/2022

Annexe : /

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Drève de Lorraine et Bois de la Cambre.  
Demande d'avis de principe portant sur l'installation de fibre optique pour relier deux parties du  
réseau de part et d'autre de la Forêt de Soignes.

**Avis de principe de la CRMS**

En réponse à votre courrier du 24/06/2022, nous vous communiquons *l'avis de principe* émis par notre Assemblée en sa séance du 13/07/2022.



Tracé concerné par le projet (extraits de la demande)

L'avis de la CRMS est sollicité en raison de l'emprise du projet dans le Bois de la Cambre et dans la Forêt de Soignes qui sont tous les deux classés comme site et désignés Natura 2000. Le projet consiste en l'installation de fibre optique pour relier deux parties du réseau de part et d'autre de la Forêt de Soignes, en passant par la chaussée de la Hulpe, la drève de Lorraine et la drève du Caporal.

## PROJET

### . Bois de la Cambre et chaussée de la Hulpe

La fibre optique serait installée sous le chemin des Joubarbes (lisière du Bois de la Cambre et parallèle à la chaussée de la Hulpe) au moyen de forages linéaires. En raison de la présence du tunnel ferroviaire Infrabel, une tranchée serait ouverte au-dessus du tunnel, sur une longueur d'environ 20 mètres. La tranchée aurait une largeur de 40 cm et une profondeur de 80 cm.

### . Drève de Lorraine

La fibre optique serait installée le long de la drève du côté opposé à la piste cyclable, en employant des forages linéaires. Il s'agit de forages d'une longueur maximale de 200 m et nécessitant un puits de forage d'une étendue limitée à 1m<sup>2</sup>. La fibre optique serait placée à une profondeur de 5 m et le forage aurait un diamètre de 16 cm.

La traversée du carrefour drève de Lorraine-chaussée de la Hulpe serait effectuée au moyen d'un forage dirigé.

## AVIS DE LA CRMS

La CRMS n'émet pas d'objection au principe d'installer la fibre optique le long de la chaussée de la Hulpe, la drève de Lorraine et la drève du Caporal. Des différentes variantes étudiées pour relier les deux parties du réseau de part et d'autre de la Forêt de Soignes, le tracé proposé semble en effet le moins préjudiciable pour le site Natura 2000 et le milieu boisé environnant puisqu'il privilégie les voiries principales plutôt que les chemins forestiers.

Cela étant, la Commission demande de procéder avec la plus grande prudence et de prendre toutes les précautions nécessaires pour limiter au maximum le risque d'atteinte au système racinaire des arbres qui bordent ces voiries. *Par conséquent, elle demande, dans le dossier de demande de permis, de:*

- *préciser les détails de l'implantation exacte et des dispositifs du chantier, avec un impact minimal sur le site ;*
- *préciser le mode de tranchée dans la chaussée de la Hulpe, et qu'elle soit la plus soignée possible ;*
- *prévoir et détailler d'ores et déjà les interventions de soins appropriés à appliquer en cas d'atteinte à des racines (à minimiser) ;*
- *coordonner (en concertation avec la DPC) le chantier à la restauration en cours de préparation de la drève de Lorraine.*

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE  
Secrétaire



C. FRISQUE  
Président

c.c. à : [bcampanella@urban.brussels](mailto:bcampanella@urban.brussels) ; [jvandersmissen@urban.brussels](mailto:jvandersmissen@urban.brussels) ; [patrimoinenaturel@urban.brussels](mailto:patrimoinenaturel@urban.brussels) ;  
[urban\\_avis.advies@urban.brussels](mailto:urban_avis.advies@urban.brussels) ; [mbadard@urban.brussels](mailto:mbadard@urban.brussels) ; [kdepicker@urban.brussels](mailto:kdepicker@urban.brussels) ; [crms@urban.brussels](mailto:crms@urban.brussels) ;  
[espacepublic@urban.brussels](mailto:espacepublic@urban.brussels)